

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et
du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2020-118 du 04 juin 2020*

Cahors, le 4 juin 2021

RIVIERE LOT – PLAN D'EAU DE CAJARC

NAVIGATION SUR LE PLAN D'EAU DE CAJARC

**Section de voie :
Rivière Lot, Bief de CAJARC**

DDT46 / 2021 / n° 02

Considérant que la signalisation des activités nautiques motorisées est conforme au schéma directeur de signalisation du plan d'eau,

Considérant qu'il n'y a plus lieu d'interdire l'activité de ski-nautique et de motonautisme ;

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation**

**INFORME LES USAGERS
DU PLAN D'EAU DE CAJARC**

**DE LA LEVÉE DE L'AVIS A LA BATELLERIE N°1
INTERDISANT TOUTES ACTIVITÉS SPORTIVES MOTORISÉES**

**CES ACTIVITÉS PEUVENT REPRENDRE DANS LE RESPECT
DU RÈGLEMENT PARTICULIER DE POLICE DE LA NAVIGATION**

Pour rappel

L'ouverture de la navigation et des activités nautiques sur le plan d'eau de Cajarc ne dispense pas les usagers et les opérateurs de s'assurer du respect des dispositions sanitaires liées à la lutte contre la propagation du COVID 19.

Commentaire :

Cet avis sera affiché au panneau d'information de la mairie de Cajarc et sur le panneau d'information à l'entrée du plan d'eau pendant 15 jours à compter de sa signature.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement


Bernard DE CASTELJAU

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Sans objet